

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION  
LÉGISLATURE 2007-2012– Réélection de deux juges et d'un juge suppléant au Tribunal  
neutre pour la législature 2012-2017**

**Préambule**

Les bases légales du Tribunal neutre sont la loi du 12 décembre 1979 d'organisation judiciaire ; la LOJV prévoit en effet que le Tribunal neutre fait partie des autorités judiciaires du canton (art. 2 al. 1 ch. 1 let. b LOJV). A ce titre, le Grand Conseil désigne les membres du Tribunal neutre sur préavis de la Commission de présentation. Dans sa séance du 26 juin 2012, le Grand Conseil doit, à son ordre du jour, réélire 3 des 7 personnes devant composer le Tribunal neutre, soit **Mme Cereghetti Zwahlen et M. Dubey comme juges et M. Schmidhauser comme juge suppléant.**

**Fonctionnement de la Commission de présentation**

La Commission de présentation s'est réunie le lundi 11 juin 2012 pour traiter de son préavis pour la réélection de deux juges et d'un juge suppléant au Tribunal neutre. Pour rappel, la Commission est composée des députés suivants : Mmes Fabienne Freymond Cantone, Présidente, Stéphanie Apothéloz, Claudine Wyssa, Fabienne Despot et MM. Régis Courdesse, Jean-Michel Dolivo, Marc-Olivier Buffat, Fabrice De Icco ; Mme Gloria Capt, commissaire, était excusée à cette occasion. En sus, la Commission de présentation est accompagnée dans ses auditions et réflexions par quatre experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil. Ces derniers sont élus par notre Grand Conseil sur la base « *de leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que les juges et juges suppléants remplissent les conditions posées par la loi* »<sup>1</sup>. Ces experts sont MM. Bertil Cottier, Philippe Richard, Jean Jacques Schwaab et Philippe Reymond, (ce dernier était excusé lors de cette séance du 11 juin 2012).

**Délibérations de la Commission de présentation et des experts et préavis**

Au début du mois de mai 2012, le Secrétariat général du Grand Conseil a envoyé un courrier demandant aux membres du Tribunal neutre si ceux-ci sollicitaient une réélection pour la législature 2012-2017 à venir. La Commission de présentation a reçu les candidatures de cinq personnes sollicitant cette réélection. Pour des questions de conflit d'agendas, elle n'a pu auditionner que trois personnes, soit **Mme Antonella Cereghetti Zwahlen, M. Claude-Emmanuel Dubey et M. Jean-Yves Schmidhauser.**

L'entretien avec ces candidats a été réalisé sur la base d'un questionnaire identique. Les temps d'audition ont été strictement les mêmes. Ces auditions visaient à ce que les candidats mettent en valeur leurs motivations à se représenter et leur expérience au Tribunal neutre durant la législature

---

<sup>1</sup> Selon l'art. 160 de la Loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil.

2007-2012. Par contre, la question de leur couleur politique et de leur déclinaison de cette dernière dans une fonction de juge au Tribunal neutre n'a pas été abordée.

**A l'issue des auditions**, l'unanimité des experts a donné un préavis favorable à la réélection de **Mme Antonella Cereghetti Zwahlen**, **M. Claude-Emmanuel Dubey** et de **M. Jean-Yves Schmidhauser**, les reconnaissant comme des personnes possédant les qualités techniques et personnelles requises, soit notamment les compétences professionnelles, la motivation et l'indépendance. Suite au préavis des experts, la Commission a délibéré de son préavis à donner au Grand Conseil. Au vu des compétences professionnelles reconnues des candidats et des motivations exprimées, la Commission a aussi été unanime à préavis favorablement à l'élection de **Mme Antonella Cereghetti Zwahlen** et de **M. Claude-Emmanuel Dubey** comme juges au Tribunal neutre ainsi que celle de **M. Jean-Yves Schmidhauser** comme juge suppléant au Tribunal neutre.

## **Conclusion**

**La Commission de présentation a été unanime à préavis favorablement à la réélection de Mme Antonella Cereghetti Zwahlen et de M. Claude-Emmanuel Dubey comme juges au Tribunal neutre ainsi que celle de M. Jean-Yves Schmidhauser comme juge suppléant au Tribunal neutre.**

**Les dossiers de ces candidats sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.**

Nyon, le 12 juin 2012

La rapportrice :  
(signé) *Fabienne Freymond Cantone*